

DEPARTEMENT
HAUTE CORSE
CANTON
CALVI
COMMUNE
CALVI

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETE du MAIRE

**PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE BAINNADE SUR UNE ZONE DU
PLAN D'EAU DU SITE « SUD PORT »**

Le Maire de la Commune de CALVI,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-27 0 29 et L2213-23 ;

VU le Code de la santé publique et notamment son article L1332-4 ;

CONSIDERANT le constat fait par l'Agence Régionale de la Santé, le 10 juillet 2017 au vu duquel la conformité aux normes n'est plus présente sur la zone de baignade au niveau du site « SUD PORT » ;

CONSIDERANT le risque engendré pour la sécurité des baigneurs ;

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Art. 1° : La baignade sur la plage de Calvi est interdite à compter du 12 juillet 2017 sur la zone au niveau du site « Sud Port » sur une distance d'environ 100 mètres à compter de la jetée, comprenant l'ensemble du Club Nautique.

Art. 2° : La durée de cette interdiction provisoire est liée par les obligations de protection au titre de la santé et de la salubrité publique. Cette interdiction, dès qu'elle sera levée par les autorités sanitaires fera l'objet d'un nouvel arrêté portant autorisation de baignade et abrogeant le présent arrêté.

Art. 3° : Cette disposition fera l'objet d'un affichage approprié en Mairie et sur les chemins d'accès à la zone de baignade considérée.

Art. 4° : Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Calvi, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 5° : Une ampliation du présent arrêté, pour information et affichage, sera transmise à :

- Monsieur Le Chef de la Police Municipale
- L'Office Intercommunal de Tourisme
- La Capitainerie du Port de Plaisance
- Monsieur Le Sous Préfet
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Calvi
- La S.N.S.M.
- Le S.D.I.S de Haute-Corse
- L'ARS-CORSE Délégation de Haute-Corse
- Le Directeur du Club Nautique

Fait à CALVI, le

12 JUL. 2017

Le Maire,

 Ange SANTINI